

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
 Extrait du registre des délibérations du
 Conseil Municipal n°78-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	02/12/2021
Présents	19
Absents	4
Procurations	1
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du deux décembre deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier de MIREPOIX (ARIEGE) le **lundi six décembre deux mille vingt et un à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, ESCANDE Jacques, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Procuration : GARRIGUES Véronique à Valérie DILLON.

Absents : GARRIGUES Véronique, MARROT Catherine (excusée), FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subventions auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2022 et auprès du Conseil départemental de l'Ariège, au titre du FDAL 2022 – Projet d'acquisition d'une balayeuse.

L'acquisition d'une balayeuse de voirie est envisagée afin d'améliorer la propreté de l'espace public. Pour l'achat de ce matériel, la commune de Mirepoix souhaite solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022 et le Conseil départemental de l'Ariège, au titre du FDAL 2022.

Le plan de financement ci-dessous est présenté aux membres du conseil municipal :

Plan de financement – Acquisition d'une balayeuse				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût d'acquisition	110 000 €	Subvention demandée à l'Etat, au titre de la DETR 2022 – Matériel de voirie y compris matériel roulant. <i>Ordre de priorité n°2</i>	15 000 €	A <i>préciser</i>
		Subvention demandée au département de l'Ariège, au titre du FDAL 2022.	33 000 €	30 %
		Reste à charge de la commune	62 000 €	A <i>préciser</i>
TOTAL	110 000 €	TOTAL	110 000 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20211206-78D2021-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

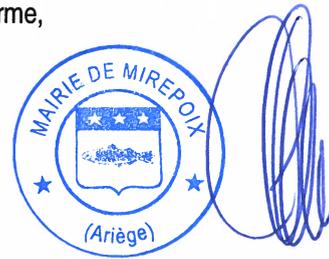
- **Approuve** le projet d'acquisition d'une balayeuse ;
- **Adopte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **Autorise** M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 et auprès du Département de l'Ariège, au titre du FDAL 2022 ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2022 ; au compte 2157 OP44 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2021

Application agréée E-legalite.com